



Développement de l'emploi



**Ce formulaire doit être complété et soumis électroniquement.
Il sera traité par l'administration renseignée ci-contre.**



Service public de Wallonie Économie, Emploi, Recherche

Département du Développement économique
Direction de l'Économie sociale

Boulevard Cauchy, 43-45
5000 Namur

Coordonnées de contact :

E-mail : ides@spw.wallonie.be

Tel. : +32(0)4.231.65.33

Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDES) - Rapport d'activités

Objet

Ce formulaire permet aux organismes agréés comme Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale (I.D.E.S.S.) d'introduire leur rapport d'activités annuel.

Conditions

Le rapport d'activités doit parvenir au plus tard pour le 30 juin de chaque année

Réglementation

- Décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale » I.D.E.S.S.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 portant exécution du décret modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009, du 24 septembre 2015 et du 6 juin 2024

4970	STAVELOT		
<input type="checkbox"/>	Numéro d'entreprise		
Rue		Numéro	Boîte
Pré Messire		22	A
Code postal	Commune		
4970	STAVELOT		

Une autre adresse

1.2. Président ou directeur

Nom	Prénom
Derideau	Philippine
Fonction	
Coordinatrice	

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone	Téléphone	Téléphone
0 8 1 / 7 7 . 8 5 . 3 4		

E-mail

philippine.derideau@spw.wallonie.be

Y'a-t-il d'autres présidents ou directeurs ?

- Oui
 Non

1.3. Personne de contact

La personne de contact est-elle la même personne que celle renseignée précédemment ?

- Oui
 Non

E-mails de contact à inclure dans la liste de diffusion des newsletters IDESS

idess@spw.wallonie.be

1.4. Coordonnées bancaires

Vos coordonnées bancaires ont-elles été modifiées durant l'année 2025 ?

- Oui
 Non

2. Agrément

Nom du projet agréé

IDESSENTIEL

Numéro du dossier de l'agrément

IDESS888

3. Bilan des activités IDESS

Renseignez vos activités durant l'année du rapport

- Petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat
 Aménagement et entretien des espaces verts

Nombre d'heures de prestations	2 982
Nombre de clients pour le public ordinaire	9
Nombre de clients pour le public précarisé	45
Nombre d'ASBL clientes	0

Tarifs appliqués pour le public ordinaire

14,87

Tarifs appliqués pour le public précarisé

14,87

Tarifs appliqués pour les ASBL

0,00

Remarques

- Transport social
- Buanderie sociale
- Magasin social (alimentaire ou autre)

Nombre d'heures de prestations

2 000

Nombre de clients pour le public ordinaire

20

Nombre de clients pour le public précarisé

300

Proposez-vous des prix au moins 30 % moins chers que ceux des grandes surfaces, pour tous les publics (ordinaire et précarisé) ?

- Oui
- Non

Détaillez votre réponse

x

Remarques

3.1. Réussites liées aux activités IDESS

Sélectionnez les réussites des activités

- Hausse de la demande
- Réorganisation du travail
- Cohésion des équipes et bonne prise en charge des bénéficiaires
- Evaluation globale positive de la part des clients
- Fluidité de communication au sein des équipes
- Lien social entre le bénéficiaire et le travailleur
- Valorisation de la récupération, du recyclage et mise en avant de formes alternatives de consommation
- Mise en place ou concrétisation de nouveaux projets
- Autres

3.2. Difficultés liées aux activités IDESS

Sélectionnez les difficultés rencontrées concernant les activités IDESS durant l'année du rapport

- Baisse du pouvoir d'achat des clients
- Fait exceptionnel
- Manque d'espace
- Vétusté du véhicule (des machines) et problème de stationnement
- Manque de personnel
- Difficulté liée à la qualification et l'évaluation des compétences des travailleurs article 60
- Difficulté d'obtenir les preuves de revenu des bénéficiaires
- Changement récurrent du devis et report des échéances
- L'IDESS n'est pas un corps de métier et doit chaque fois réorienter les clients
- Impossibilité de faire face à l'affluence de la demande

- Délai de livraison important en cas d'achat
- Absentéisme
- Méconnaissance du dispositif IDESS par certains bénéficiaires potentiels
- Autres

3.3. Solutions

Quelles solutions avez-vous mis en place ?

- Formations et suivi des travailleurs
- Sensibilisation de la clientèle à propos du report ou changement des échéances
- Réparation ou remplacement des machines ou véhicules en panne ou accidentés
- Publicité auprès de la clientèle et sur le site internet
- Facturation des courses « non-annulées » après analyse de chaque dossier
- Partenariat afin de mieux servir la clientèle
- Engagement du personnel supplémentaire et encadrement de qualité
- Rédaction d'un devis précis pour les travaux demandés dans la limite de ce qui est autorisé en IDESS
- Participation aux appels à projet
- Autres

4. Personnel

4.1. Modalités de participation

Les modalités que vous avez mises en place concernant la participation des travailleurs à la gestion des activités ont-elles évolué depuis votre demande d'agrément ?

Oui

Sélectionnez les modalités de participation des travailleurs à la gestion des activités

- Réunions fréquentes avec les travailleurs
- Accent sur le bien-être des travailleurs
- Planning hebdomadaire
- Suivi et évaluations afin de faire le point sur le parcours d'insertion
- Formation et accompagnement des travailleurs
- Renforcement de la cohésion d'équipe (team building, ...)
- Dialogue entre travailleurs et responsables de services
- Parrainage
- Autres

Non

Les modalités que vous avez mises en place concernant la participation des bénéficiaires (clients de l'IDESS) à la gestion des activités ont-elles évolué depuis votre demande d'agrément ?

Oui

Sélectionnez les modalités de participation des bénéficiaires à la gestion des activités

- Accent sur le bien-être des bénéficiaires
- Discussion et prise en compte des remarques et conseils des bénéficiaires
- Enquête de satisfaction
- Echanges d'informations entre le service et les bénéficiaires
- Bourses impact social
- Autres

Non

Quel bilan portez-vous sur les modalités mises en place ?

- Forte implication des travailleurs pour l'atteinte des objectifs fixés
- Cohérence dans l'accompagnement
- Rencontre conviviale de réflexion avec les partenaires
- Attention particulière aux besoins spécifiques de chaque service
- Amélioration des services rendus grâce aux retours des clients
- Davantage de bénéficiaires à faible mobilité
- Autres

4.2. Encadrement des travailleurs

Indiquez la fonction et détaillez brièvement les tâches exercées des employés d'encadrement.

Nom	Tâches exercées
Mentaire	X

Prénom	
Alain	

Fonction	
Encadrant technique	

Nom	Tâches exercées
Solidaire	X

Prénom	
Sophie	

Fonction	
Assistante sociale	

4.2.1. Réussites liées à l'encadrement

Sélectionnez les réussites

- Accompagnement et évaluation des travailleurs en insertion

- Veille à la sécurité sur les chantiers
- Forte motivation des encadrants et encadrés
- Possibilité de resocialisation
- Acquisition du savoir-être et savoir-faire (compétences techniques)
- Participation des travailleurs aux décisions
- Développement de la confiance en soi et l'estime de soi
- Formation « sur le tas » et intégration à l'équipe des travailleurs par les encadrants techniques formés au « tutorat »
- Emploi stable pour certains travailleurs article 60 devenus SINE
- Conventions de partenariat pour l'insertion socioprofessionnelle des travailleurs
- Autres

4.2.2. Difficultés liées à l'encadrement

Sélectionnez les difficultés rencontrées

- Temps de coordination insuffisant
- Faible motivation des travailleurs
- Diversité culturelle et linguistique
- Certaines activités sont tributaires de la météo
- Taux élevé d'absentéisme
- Parcours individuel des travailleurs surtout ceux de la catégorie article 60
- Intégration difficile du travailleur au sein d'une équipe déjà constituée
- Faible collaboration entre le personnel des différents sites
- Stress et burn-out
- Autres

4.2.3. Solutions

Quelles solutions avez-vous mis en place ?

- Réorganisation du travail en équipe
- Moments de rencontres et d'échanges sur le terrain avec les travailleurs
- Réunions de service
- Collaboration entre le personnel social et celui d'encadrement technique
- Entretiens individuels avec les travailleurs
- Autres

5. Formations organisées

Organisez-vous des formations données par du personnel interne pour vos travailleurs ?

- Oui
- Non

Organisez-vous des formations données par du personnel externe pour vos travailleurs ?

- Oui
- Non

5.1. Formations internes

Renseignez le détail des formations données par le personnel interne

Formateur	Formation	Description
Nom Thomas Panier	Nom de la formation x	Description brève de la formation x
	Période ou date x	
	Nombre total d'heures de formation 50	

Nombre total d'heures de formation interne

50

Nombre total de travailleurs SINE, art 60 et 61 concernés

4

5.2. Réussites liées aux formations

Sélectionnez les réussites

- Attention accrue aux besoins des travailleurs et des clients
- Travail plus ergonomique
- Satisfaction accrue de la clientèle
- Un temps d'échange en dehors du cadre de travail habituel
- Mise en place des formations pour aider le travailleur à faire reconnaître ses compétences grâce à un certificat
- Prise de parole des travailleurs
- Atelier de sensibilisation pour la lutte contre la précarité et l'exclusion
- Autres

Souhaitez-vous renseigner davantage ce qui a bien fonctionné ?

Oui

Décrivez ce qui a bien fonctionné

x

Non

5.3. Difficultés liées aux formations

Sélectionnez les difficultés rencontrées

- Formation inadaptée (trop théorique, ...)
- Catalogue de formation trop limité
- Durée de la formation
- Coût de la formation
- L'endroit où se situe la formation
- Manque d'opérateurs disposés à venir dispenser quelques formations
- Parcours individuel et scolaire
- Âge des travailleurs
- La langue
- Conditions d'accès (certaines formations exigent des prérequis, un examen d'entrée...)
- Santé mentale
- Assuétude
- Autres

5.4. Solutions

Quelles solutions avez-vous mis en place pour accroître la participation active des travailleurs aux formations ?

- Inscrire les travailleurs dans des cursus de formations adaptées à la réalité de terrain, à leur fonction et permettant l'évolution de leurs compétences
- Etoffer le catalogue de formations
- Echanger sur leurs pratiques au quotidien avec d'autres travailleurs des mêmes secteurs
- Mettre en place un programme de formation individualisé
- Collaborer avec de nombreux partenaires
- Autres

6. Partenariat

6.1. Partenaires indépendants

Avez-vous eu des partenariats avec des indépendants exerçant des activités de jardinage et/ou de bricolage similaires aux vôtres durant l'année 2025 ?

- Oui
- Non

Identifiez vos partenariats avec les indépendants.

Nom du partenaire	Brève description du partenariat	Avez-vous signé une convention ?
Pousse Martin	x	<input checked="" type="checkbox"/> Oui Convention modifiée depuis le 1er janvier 2025 ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Non

Nombre de partenaires indépendants

6.1.1. Réussites liées au partenariat

Sélectionnez les réussites avec vos partenaires indépendants

- Complémentarité avec les indépendants locaux
- Plus de confiance de la part de la clientèle
- Les tarifs faibles de l'IDESS attirent plus de clients
- Autres

6.1.2. Difficultés liées au partenariat

Sélectionnez les difficultés rencontrées liées au partenariat

- Manque de moyens financiers de la part des bénéficiaires
- Peu d'indépendants se déplacent
- Peu de motivation de la part des indépendants quant à la collaboration avec l'IDESS
- Délai d'attente souvent long
- Les travaux éligibles sont limités
- Manque de temps
- Autres

6.2. Opérateurs partenaires

Avez-vous eu des partenariats avec des opérateurs durant l'année 2025 ?

- Oui
- Non

Identifiez vos partenariats avec les opérateurs.

Nom du partenaire	Breve description du partenariat	Avez-vous signé une convention ?
Alain Proviste	x	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Nombre d'opérateurs partenaires

6.2.1. Réussites liées au partenariat

Sélectionnez les réussites avec vos opérateurs partenaires

- Complémentarité de l'IDESS et du partenaire
- Une offre de service assurée pour la clientèle
- Echange de bonnes pratiques
- Suivi du travailleur
- Relais des bénéficiaires vers des services pouvant répondre à leur demande
- Autres

6.2.2. Difficultés liées au partenariat

Sélectionnez les difficultés rencontrées liées au partenariat

- Les conventions avec plusieurs partenaires restent souvent trop théoriques
- Difficulté de mobiliser les travailleurs : ils ont du mal à se projeter ailleurs à l'avenir
- Indisponibilité et coûts plus élevés de certains services
- Manque d'uniformisation des procédures administratives y compris au sein des CPAS
- Peu de services de proximité dans la périphérie
- Manque de temps
- Autres

7. Projets futurs

Planifiez-vous une extension ou une diminution du nombre de travailleurs de statut SINE, art 60 ou art 61 ?

- Oui

Expliquez lesquels et les raisons de ces changements

- Non

Planifiez-vous une extension ou diminution d'activités IDESS ?

- Oui
 Non

8. Commentaires

Ajoutez si vous le souhaitez une remarque, ou partagez vos souhaits ou besoins à l'administration

x

9. Déclaration sur l'honneur

Nom

Prénom

Derideau

Philippine

Fonction

Coordinatrice

Autorisé légalement à représenter l'entreprise,

Déclare sur l'honneur :

- Que les informations qui sont renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes ;
- Ne pas être redevable d'arriérés d'impôts, d'arriérés de cotisations à percevoir par l'Office national de sécurité sociale ou par l'office national de la sécurité sociale des administrations provinciales et locales selon le cas, ou par un fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci ;
- Accepter que les fonctionnaires désignés à cet effet par le Gouvernement wallon procèdent dans l'I.D.E.S.S. requérante à tout contrôle que peut nécessiter l'exécution du décret du 5 janvier 2006 et l'arrêté d'exécution du 21 juin 2007.

S'engage :

- À respecter les législations et réglementations relatives à l'exercice de l'activité d'une I.D.E.S.S. ;
- À respecter l'ensemble des engagements repris à l'article 4, 12° à 17° du décret pendant toute la durée de l'agrément.

10. Protection de la vie privée et voies de recours

10.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

10.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>